Université Rennes 2

Vérification de l'authenticité des diplômes et des documents délivrés par l'Université Rennes 2

La Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVU) assure la vérification de l'authenticité des diplômes, des attestations de réussite et des relevés de notes délivrés par l'Université Rennes 2.

Quels documents peuvent être vérifiés ?

La DEVU vérifie l'authenticité :

- des diplômes délivrés par l'Université Rennes 2 ;
- des attestations de réussite ;
- des relevés de notes

Quelles sont les modalités de demande ?

Les justificatifs à fournir dépendent de votre qualité et du cadre de votre demande.

Vous êtes une entreprise, un employeur ou un organisme vérificateur

Votre demande doit être accompagnée des trois documents suivants :

1. Une copie d'une pièce d'identité du diplômé ou de la personne ayant suivi une formation à l'Université Rennes 2 (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité).
2. Un consentement daté et signé par la personne concernée, autorisant la vérification de ses documents.
3. Dans la mesure du possible, une copie du document à authentifier (diplôme, attestation de réussite ou relevé de notes).

Vous êtes un ancien ou une ancienne étudiante

Votre demande doit être accompagnée des trois documents suivants :

1. Une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité).
2. L'adresse mail de l'organisme demandeur
3. Le numéro de dossier transmis par l'organisme demandeur (si communiqué)

Vous êtes un tiers autorisé

Un tiers autorisé est un organisme auquel la loi permet expressément d'accéder à certaines données contenues dans des fichiers publics ou privés.

Il peut notamment s'agir d'autorités publiques ou d'auxiliaires de justice.

Pour en savoir plus sur la notion de tiers autorisé, vous pouvez consulter les documents téléchargeables sur la page de CNIL concernant le recueil des procédures-tiers autorisés et le guide tiers autorisés

Où adresser votre demande ?

Vous pouvez transmettre votre demande de vérification par courriel à l'adresse suivante: devu [at] univ-rennes2.fr (devu[at]univ-rennes2[dot]fr)